



Message de PREVENTION de la gendarmerie de l'Oise

Vous partez en vacances. Connaissez-vous l'opération « tranquillité vacances » ?

L'opération « tranquillité vacances » permet d'améliorer la sécurisation de votre résidence principale en votre absence. Dans ce cadre, des patrouilles de surveillance sont effectuées afin de vérifier l'intégrité de votre propriété et de prévenir les cambriolages.

L'opération tranquillité vacances vise à réduire le nombre de cambriolages et d'intrusions dans les domiciles durant les congés. Avant votre départ, vous êtes invités à contacter la brigade de gendarmerie de votre domicile pour communiquer vos dates d'absence et votre lieu de villégiature. Ainsi informés, les gendarmes assurent des passages réguliers dans le cadre de leur service afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion sur votre résidence.

Vous pouvez télécharger un formulaire de demande à l'adresse suivante <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr> avant de le déposer à la brigade de gendarmerie de votre domicile. Si vous ne pouvez pas procéder à ce téléchargement, la brigade de gendarmerie vous remettra cet imprimé lors de votre venue.

Quelques incontournables avant de partir :

- N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Dans la mesure du possible, faites relever votre courrier par une personne de confiance.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur avec vos dates d'absences. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières pour faire vivre votre domicile.
- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc...).

Si vous ne partez pas, ouvrez l'œil !

- Signalez toute présence suspecte. Ayez le réflexe 17 pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes)

En cas de cambriolage

- Ne touchez à rien et avisez rapidement la gendarmerie.